

Procès-verbal de la 178^e assemblée générale

tenue le 25 octobre 2018 à 11h30 au local 2-52-101

Présences : 40 membres.

Ordre du jour

1. Nomination à la présidence de l'assemblée.....	1
2. Acceptation des nouvelles et des nouveaux membres.....	1
3. Adoption de l'ordre du jour.....	1
4. Adoption du procès-verbal de la 177 ^e assemblée générale tenue le 3 octobre 2018, et suites.....	1
5. Informations :	1
5.1 Assemblée générale sans papier.....	1
5.2 Gala SPECStaculaire.....	2
5.3 Rémunération des stages.....	2
5.4 Principes et contraintes pour la fabrication du calendrier scolaire.....	2
5.5 Perfectionnement.....	2
6. Processus d'insertion professionnelle.....	2
7. La surembauche.....	2
8. Politique de reconnaissance des acquis (RAC).....	3
9. Correspondance à la commission des études.....	4
10. Levée de l'assemblée.....	4

1. Nomination à la présidence de l'assemblée.

Résolution 178.1 « Il est proposé de désigner Michel Gagné président de l'assemblée. »
Steve McKay propose et Claude Belzile appuie.
Adoptée à l'unanimité.

2. Acceptation des nouvelles et des nouveaux membres.

Résolution 178.2 « Il est proposé d'accepter les nouvelles membres suivantes : Virginie Beaulieu (Sociologie), Marie-Perle Laurence (Sociologie) et Catherine Cantin (Techniques de travail social). »
Claude Belzile propose et Jean-Thomas Courchesne appuie.
Adoptée à l'unanimité.

3. Adoption de l'ordre du jour.

Résolution 178.3 « Il est proposé d'accepter l'ordre du jour tel que présenté. »
Michèle Le Risbé propose et Josée Morais appuie.
Adoptée à l'unanimité.

4. Adoption du procès-verbal de la 177^e assemblée générale tenue le 3 octobre 2018, et suites.

Résolution 178.4 « Il est proposé d'adopter le procès-verbal de la 177^e assemblée générale tenue le 3 octobre 2018 tel que présenté. »
Jean-Thomas Courchesne propose et Noémi Roy appuie.
Adoptée à l'unanimité.

Suites au procès-verbal :

- Aucune suite.

5. Informations :

5.1 Assemblée générale sans papier.

Mathieu Poulin-Lamarre présente le nouveau formulaire d'inscription à l'assemblée générale qui inclut désormais une case « Non, je n'ai pas besoin des documents imprimés ».

5.2 Gala SPECStaculaire.

Steve lance un rappel pour l'inscription et annonce les publications prochaines du QLP pour célébrer le 50e anniversaire du SPECS.

5.3 Rémunération des stages.

Le 15 novembre prochaine, l'AECS convoque une assemblée générale de grève pour la rémunération des stages. À notre assemblée le 15 novembre, on tentera d'inviter un membre de l'AECS pour venir nous présenter l'argumentaire.

5.4 Principes et contraintes pour la fabrication du calendrier scolaire.

- Jean Fradette présente la liste des principes proposés pour guider la conception des calendriers scolaires.
- Un membre souligne une problématique concernant la reprise des cours manqués à cause de l'activité d'accueil le 21 décembre : les heures ne sont pas reprises au même moment de la journée et ceci pourrait affecter la période du dîner.

5.5 Perfectionnement.

Mathieu Deschamps du comité perfectionnement annonce les 25 bourses supplémentaires de 500 \$ destinées au perfectionnement et qui seront tirées en novembre.

6. Processus d'insertion professionnelle.

Jean Fradette fait la lecture des points importants du document de travail du processus d'insertion professionnelle.

- Un membre félicite le comité pour son travail très respectueux et qui aura sans doute un impact positif. Il aimerait plus de balises concernant l'accueil départemental, ainsi que pour le portfolio qui ne contient aucune mention par rapport à la mise à jour pédagogique.
- Un autre membre soumet l'idée que la mise à jour concerne les aspects pédagogique, didactique et disciplinaire, plutôt que seulement disciplinaire.
- Une autre personne aimerait que les départements se dotent de comités d'accueil pour soutenir les nouveaux enseignants et nouvelles enseignantes.
- Un membre mentionne que des outils formatifs sont déjà à la disposition des professeurs via performa ou par le microprogramme. Il s'informe sur la possibilité d'une allocation particulière pour les enseignant.es pour aller suivre le programme.

7. La surembauche.

Michael Labarre présente la situation de la surembauche au Cégep de Sherbrooke. Il explique que malgré les coupures réalisées jusqu'à maintenant, la surembauche persiste, ce qui laisse croire qu'elle est de nature structurelle plutôt que liée à une mauvaise gestion.

Résolution 178.5 « Il est proposé que le SPECS-CSN s'oppose catégoriquement à ce que la direction du Cégep de Sherbrooke ait recours à la fermeture des programmes dans le but d'éliminer ou de réduire la surembauche. » Catherine Ladouceur propose et Jolyane Arsenault appuie. Adoptée à la majorité.

- Un membre mentionne que l'ouverture de nouveaux programmes est problématique puisque cela vide les programmes pré-universitaires au profit des techniques.

Résolution 178.6 « Il est proposé que le SPECS-CSN invite la direction, en collaboration avec l'équipe syndicale qui siège au CRT, à produire des projets de répartition des ressources qui reflètent le coût réel, au Cégep de Sherbrooke, de la réalisation des tâches d'enseignement, et ce même si un déficit dans l'enveloppe budgétaire de l'enseignement est généré. » Steve McKay propose et Annissa Laplante appuie. Adoptée à l'unanimité.

Résolution 178.7

« Il est proposé que le SPECS-CSN demande à la direction du Cégep de Sherbrooke de cesser de recourir à la « double imputation », stratagème qui consiste à imputer à l'enveloppe de l'enseignement, plutôt qu'à l'enveloppe des coûts de convention, les coûts du retour au travail d'un enseignant en congé de maladie. »

Steve McKay propose et Catherine Ladouceur appuie.
Adoptée à l'unanimité.

Résolution 178.8

« Il est proposé que le SPECS-CSN demande à la direction du Cégep de Sherbrooke d'interpeller dès maintenant les acteurs politiques, notamment le ministre de l'Éducation, le ministre responsable de l'Estrie et les députés de la région de Sherbrooke, pour leur demander d'intervenir pour mettre en place une solution durable aux problèmes financiers du Cégep de Sherbrooke. »

Louis Desmeules propose et Mathieu Deschamps appuie.
Adoptée à l'unanimité.

Résolution 178.9

« Il est proposé que le SPECS-CSN donne le mandat à l'exécutif du SPECS-CSN d'élaborer un plan d'action et de communication pour inciter le gouvernement du Québec à revoir dans les plus brefs délais le modèle de financement de l'enveloppe de l'enseignement. »

Michèle Le Risbé propose et Noémi Roy appuie.
Adoptée à l'unanimité.

8. Politique de reconnaissance des acquis (RAC).

Jean Fradette présente la situation problématique de la RAC au Cégep de Sherbrooke.

Proposition concernant la position du SPECS-CSN face au statut des personnes collaborant à la reconnaissance des acquis (RAC)

- Attendu que dans un processus de la reconnaissance des acquis (RAC), dossier qui relève de la Formation continue,
 - une entrevue de validation a lieu pour vérifier si le candidat ou la candidate semble posséder les compétences qu'il ou elle prétend avoir, et qu'à cette étape, un évaluateur ou une évaluatrice (un.e enseignant.e reconnu.e comme expert selon l'article 7.32 des règles d'application de la politique de reconnaissance des acquis (voir le fichier joint)) procède à l'évaluation de la personne candidate;
 - lorsqu'il s'avère que l'entrevue laisse croire que la compétence concernée est atteinte ou en grande partie atteinte, un processus d'évaluation est enclenché et un.e spécialiste en conception d'instruments d'évaluation, une personne reconnue comme experte dans le champ des apprentissages de la discipline concernée, conçoit et corrige l'évaluation qui validera l'obtention de la compétence;
 - en cas de non-réussite de l'évaluation, une formation manquante doit être offerte;
- Attendu que selon la Direction, la Formation continue peut embaucher des personnes pour ces diverses opérations qui ne sont pas enseignant.e.s au Cégep de Sherbrooke et qui, bien que qualifié.e d'expert.e du contenu, peuvent n'avoir aucune expérience en enseignement, ni une connaissance de ce qui se fait dans les cours parfois équivalents de la formation régulière;
- Attendu que, selon la politique de reconnaissance des acquis (article 3.4 des règles d'application), le Cégep « s'assurera que les exigences posées dans l'évaluation des acquis extrascolaires soient comparables à celles qui prévalent dans l'enseignement régulier de façon à maintenir les mêmes standards de qualité »;
- Attendu que la Formation continue embauche des personnes à un coût inférieur à celui de chargé de cours, selon un taux horaire qui semble fluctuer un peu aléatoirement dans le temps;

Résolution 178.10 « Il est proposé :

- qu'il soit exigé que l'étape de l'entrevue des candidat.e.s qui ont fait une demande de RAC ainsi que celles de l'évaluation et de la potentielle formation manquante relèvent d'un.e enseignant.e embauché.e par les processus standards au Cégep de Sherbrooke (dans la convention collective, article 4-4.02 pour les enseignant.e.s du régulier, article 8-7.03 pour les enseignant.e.s de la formation continue);
- que le tarif de chargé.e de cours (soit celui prévu au tableau B de l'annexe VI-1 de la convention collective) s'applique pour les personnes réalisant des opérations de la RAC. »
Jean Fradette propose et Diane Lafrance appuie.
Adoptée à l'unanimité.

- Une personne membre se demande pourquoi on demande le taux de chargé de cours, alors que ce taux est normalement calculé pour correspondre à plus que les trois heures de cours produites.
- Michael Labarre répond qu'il n'y a qu'un seul taux à la convention sur lequel s'appuyer.

9. Correspondance à la commission des études.

Jean Fradette explique que la demande faite par la commission des études de faire parvenir à tous les membres l'ordre du jour a été écartée par Éric Gagné, car « des enseignantes et enseignants se plaignent de recevoir trop de courriel ».

Proposition concernant l'envoi aux enseignant.es de l'ordre du jour de la commission des études

- Attendu que la Commission des études est une instance qui donne son avis au conseil d'administration sur divers sujets concernant entre autres les programmes d'études, les politiques liées à la pédagogie, l'évaluation des apprentissages, les principes et règles régissant le calendrier scolaire et la nomination ou le renouvellement de mandat à la direction générale et à la direction des études;
- Attendu que les réunions de la commission des études se tiennent environ une fois par mois, que le projet d'ordre du jour n'est transmis qu'aux membres de la commission des études environ une semaine avant la tenue de chaque rencontre et que la communauté collégiale n'est pas informée systématiquement des sujets abordés;
- Attendu que la commission des études est composée entre autres de onze enseignant.es dont huit représentent une famille de programmes ou de disciplines, et que ces représentant.es n'ont pas le temps ou les facilités techniques pour facilement obtenir les avis des gens qu'ils et elles représentent,

Résolution 178.10 « Il est proposé d'exiger de la direction des études qu'elle assure la transmission par courriel à toutes les enseignantes et à tous les enseignants du Cégep de Sherbrooke du projet d'ordre du jour de chaque rencontre de la commission des études, le même jour qu'il est transmis aux membres de la commission des études, ainsi que la liste des noms des représentant.es pour chaque programme et chaque discipline . »
Jean Fradette propose et Chantal Gauvreau appuie.
Adoptée à l'unanimité.

10. Levée de l'assemblée.

- On constate la perte du quorum. Le point élections est reporté à une assemblée générale ultérieure

L'assemblée est levée à 15h47.

Steve Mc Kay, président

Mathieu Poulin-Lamarre, secrétaire